



Trucs et astuces pour le jardin

Marc de café

A conserver précieusement après séchage pour divers usages.

Semis : persil par exemple. Vous pouvez le mélanger à votre compost, l'incorporer à la terre de rempotage, le déposer dans les sillons de semis de carottes et d'oignons, il est riche en éléments fertilisants et repoussera les mouches nuisibles.

Contre les pucerons

20 Cl d'eau dans un petit pulvérisateur additionné d'une cuiller à soupe de savon noir, liquide vaisselle, et mieux savon liquide pour carrelage. Essayez vous serez surpris de l'efficacité, aucun risque pour les feuillages, vous bannirez à jamais les produits toxiques.

L'ortie

Jetez en sur le tas de compost cela accélérera la fermentation et apportera des éléments très nutritifs.

Obtenez un purin d'orties en laissant macérer 1Kg de feuilles dans dix litres d'eau **pendant** trois jours (ne pas s'inquiéter de la très forte odeur), pulvériser avec ce mélange très efficace contre les petits insectes.

Aoûtats

Vous avez été atteint de multiples piqûres très irritantes après vous être allongé sur la pelouse, ramassé des haricots. Ces piqûres sont localisées dès que ces acariens rencontrent un obstacle (plis des membres, ceinture etc...).

Frictionnez-vous la peau avec de l'alcool de menthe avant de faire un tour au jardin.

Plantez quelques pieds de mélisse, menthe ou citronnelle sur le pourtour de votre jardin leurs odeur chassera ces insectes indésirables.

Fougère

La Fougère moins connue pour ses propriétés que l'ortie possède des propriétés insecticides encore plus puissantes.

Préparer un purin 1Kg de fougère pour 10 litres d'eau, laissez fermenter et utilisez pur sur les colonies de pucerons par exemple, plusieurs pulvérisation seront nécessaires

Fourmis

Lorsqu'elles sont en colonie cela peut devenir envahissant, sachant qu'en plus les fourmis nourrissent les pucerons pour mieux en profiter.

Déposez un rempart de soufre sur leur passage, l'odeur les fera changer de secteur.

Cendre

Il s'agit bien sûr de cendre de bois, riche en potasse elle est précieuse et peut être utilisée épandue sur le sol griffé ensuite ou, s'il pleut les éléments pénétreront directement en terre.

A utiliser sur gazon, tous les légumes à feuilles comestibles. Surtout pas sur fraisiers, framboisiers car cela développe les feuilles au détriment des fruits.

Vous pouvez en incorporer au pied des tomates ainsi que dans les rangs d'haricots.

Rappel horaires déchetteries intercommunales du Pays de Sierentz

	Bartenheim	Sierentz
lundi	fermée	14h à 18h (*) 13h à 17h
mardi	14h à 18h	fermée
mercredi	fermée	14h à 18h (*) 13h à 17h
jeudi	14h à 18h	fermée
vendredi	14h à 18h	fermée
samedi	9h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 14h à 18h (*) 13h à 17h

(*) horaires modifiés a Sierentz du 15 octobre au 15 mars

Procurez-vous auprès de la mairie le laissez-passer indispensable pour déposer les déchets. il devra être présenté au gardien de la déchetterie

Pour l'instant, en mairie nous attendons ces laissez-passer, ils sont en rupture de stock.

www.pays-de-sierentz.com



LE MOT DU MAIRE

Chers citoyens,

Même si la météo pouvait nous faire douter quelques temps, le printemps est enfin arrivé signe de renouveau, la fête de la vie et avec lui la fête de Pâques..

Je vais revenir sur le terrible accident qui est arrivé le 13 mars dernier dans notre village, remerciant particulièrement et chaleureusement les personnes arrivées les premiers sur le lieu du drame, Didier et Béa Krebel, les familles Kelbert Fernand, Rogarth Joseph, le corps des Sapeurs Pompiers local qui ont avec courage et devoir porté les premiers secours aux blessés.

Malheureusement, une des personnes assise à l'arrière du véhicule est décédée.

Je suis consterné par ce drame dû sûrement à une vitesse excessive, je me réserve de tout constat avant le rapport de la gendarmerie

Pour éviter toute polémique, les travaux en cours de chantier sont hors de cause.

Je rappelle que le projet a été instruit par la DDE et validé par la DRIR (direction régionale des infrastructures routières) sans leur avis aucun dossier n'est accepté par le Conseil Général.

Lors du dernier conseil municipal le budget 2005 a été voté à l'unanimité, malgré les lourdes dépenses d'investissement en 2004, j'ai proposé en accord avec les conseillers municipaux de ne pas augmenter les 4 taxes communales en 2005.

La prudence et la vision vers l'avenir font partie des futurs investissements pour améliorer les infrastructures de notre village.

Pour les projets de 2005 je vous invite à lire le compte rendu du Conseil municipal ci-joint.

Je vous propose d'organiser **une journée du citoyen** qui aura lieu le **SAMEDI 30 AVRIL à 15 h**, rendez-vous au parking de la mairie, cette journée sera pour moi et les élus un moment de dialogue, de découverte et me permettra de faire le point sur les travaux engagés et les prévisions pour les prochaines années.

Une visite de tous les bâtiments communaux est prévue et à la fin nous nous retrouverons au Dorfhus autour d'un verre pour discuter du budget et de l'avancé du projet d'assainissement.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous adresse mes cordiales salutations.

Votre maire, Pierre Rey



Séance du 14 mars 2005

Etaient présents : Pierre Rey, maire

André Kelbert, Raoul Andreolli, Corinne Stritmatter, Gérard Arbeit, François Gerum, Bruno Grauss Daniel Potek, Hélène Roth, Laurent Sutter, Annick Thurnherr.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Marcelle Wach.

Sur convocation légale du 07 mars, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Pierre Rey.

Avant d'ouvrir la séance, le maire revient sur l'accident mortel de dimanche soir. Les causes seront déterminées par l'enquête de la gendarmerie.

Il remercie, les familles Kelbert Fernand, Rogarth Julien et Diether Krebel arrivées les premiers sur place et bien sûr notre corps local des sapeurs pompiers.

A l'ordre du jour

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 13 décembre 2004

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2004 est adopté à l'unanimité.

II- URBANISME

a) Déclarations de travaux

b) Certificat d'urbanisme

c) Permis de construire

III- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2004

a) Approbation du compte administratif

b) Compte de gestion 2004

IV- AFFECTATION DU RESULTAT 2004

V- PARCELLE BORER

VI- TRAVAUX 2005

VII- VOTE DES 4 TAXES

Sur proposition du maire le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des 4 taux :

Base d'imposition Prévisionnelle 2005	Taux en %	Produit fiscal attendu en euros
Taxe d'habitation 412 100.- €	11.08	45 660,68
Taxe foncière bâtie 290 300.- €	12.68	36 810,04
Taxe foncière non bâtie 28 400.- €	47.05	13 362,20
Taxe professionnelle 27 100.- €	11.68	3 165,28
	TOTAL Produit fiscal attendu	98 998,20 €

VIII- BUDGET PRIMITIF 2005

a) Vote du budget primitif communal 2004

Après avoir passé en revue les différents chapitres, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif présenté par le maire :

- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement et investissement,
- pour les montants suivants :
- section fonctionnement : 289 575.- €
- section investissement : 463 016,66 €

Le maire précise que les dépenses de fonctionnement sont stationnaires. Les recettes en légère augmentation dûes aux dotations et au relèvement des bases des 4 taxes.

Les principales lignes de l'investissement sont :

€ TTC

- **complexe communal :** 5 500.- (travaux reportés 2004)
 - . aménagement intérieur
- **cimetière** 18 000.-
 - . Mur
- **travaux logement presbytère** 7 500.-
 - . chauffe eau
 - . travaux électriques
 - . création d'une porte
- **matériel** 6 500.-
 - . achat d'un petit tracteur
 - . achat d'un ordinateur
- **matériel de défense** 4 900.- (report 2004)
- **travaux du terrain d'honneur de football :** 42 000.- (report 2004)
 - . solde des marchés
 - . main courante
- **travaux du terrain d'entraînement de football :** 15 000.- (report 2004)
 - . éclairage
- **l'aménagement de sécurité rue principale Entrée OUEST :** 121 000.-
 - . travaux de sécurité :
- **Bâtiments Dorfhus et salle Edouard Kessler :** 21 400.- (report 2004)
 - . achèvement de la modification du pignon de la grange
 - . maison Dorfhus : sortie arrière de sécurité
- **Eglise paroissiale :** 5 000.- (report 2004)
 - . mise aux normes électriques
- **Chauffage Mairie-école :** 34 000.- (report 2004)
- **Jonction Impasse des 2 saules :** 18 000.-
- **Rues de la Liberté et Principale :** 128 000.-
 - . mise en souterrain France Télécom, EDF, travaux d'éclairage et éventuellement travaux d'assainissement rue de la Liberté.

IX- PERSONNEL COMMUNAL

Dates à retenir :

26 avril 2005 : Novartis organise la journée de solidarité à titre bénévole, Pierre REY s'est proposé à créer un groupe de 6 personnes qui effectueront le 26 avril des travaux d'intérêts généraux dans notre commune.

30 avril 2005 : le maire propose d'organiser "une journée du citoyen" qui pourrait se résumer ainsi : portes ouvertes des bâtiments communaux, visite du ban communal, réunions d'informations assainissement-projets-budget....

La séance complète du 14 mars 2005 est consultable en mairie



>> **Au fait, c'est quoi une Constitution ?**

Une Constitution est un texte qui contient les dispositions de base d'un Etat ou d'un ensemble d'Etats. Ces dispositions contiennent la réponse à plusieurs questions. Comment fonctionnent les institutions ? Quelle est la répartition des pouvoirs ? Quelles valeurs sont défendues ? Quels sont les droits fondamentaux des citoyens ?

> **Pourquoi une Constitution européenne ?**

La Constitution européenne est une étape de la "construction européenne". Elle a été rédigée dans l'optique de répondre aux défis de l'Europe élargie.

La Constitution européenne remplace par un texte unique les principaux traités européens existants, tout en apportant des nouveautés.

> **Pourquoi une Constitution européenne alors qu'il existe déjà une Constitution française ?**

La Constitution européenne ne remplace pas la Constitution française. Elle coexiste à ses côtés, avec son propre fonctionnement et ses propres institutions

> **Comment la Constitution a-t-elle été élaborée ?**

Le "Traité de Nice" a été signé en 2000 dans la douleur. Après coup, les gouvernements ont jugé nécessaire de poursuivre la réforme institutionnelle de l'Union européenne, trop timidement amorcée à Nice.

Dès lors, le Conseil européen de Laeken en 2001 a permis de mettre en place une Convention pour l'avenir de l'Union européenne, présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Cette Convention était composée de 105 membres (dont 72 élus issus du suffrage universel direct) et a élaboré le projet de Constitution du 28 février 2002 au 10 juillet 2003.

Le texte a ensuite fait l'objet d'une Conférence intergouvernementale (CIG) d'octobre 2003 à juin 2004. La version définitive a, quant à elle, été signée solennellement par les Chefs d'Etat et de gouvernement des 25 pays membres le 29 octobre 2004 à Rome.

> **Comment ce traité constitutionnel va-t-il être ratifié dans les 25 pays membres de l'Union européenne ?**

Deux possibilités sont offertes aux pays membres pour ratifier le texte :

- la voie "*parlementaire*" : le texte est adopté à la suite d'un vote par la ou les chambres parlementaires de l'Etat. Dans
- certains pays, la ratification de traités n'est possible que de cette façon.

- la voie "*référendaire*" : un référendum est organisé et soumet directement le texte du traité aux citoyens qui ne prononcent "pour" ou "contre". C'est la solution que la France a choisie puisque le référendum aura lieu le dimanche 29 mai 2005.

Ce n'est qu'après la ratification par tous les Etats membres que le Traité constitutionnel n'entrera en vigueur. De plus, l'unanimité des membres est requise pour son application. En cas d'échec de la ratification dans l'un des pays membres, les traités antérieurs demeurent en vigueur dans leur version issue du Traité de Nice.

Pour en savoir plus sur la constitution européenne :

www.constitution-europeenne.fr
www.europa.eu.int/constitution



**Une Constitution
pour l'Europe**

**Référendum le 29 mai 2005
Salle Edouard Kessler
Heures d'ouverture des bureaux de
vote non communiquées à ce jour.**



Résumé en photos du repas des aînés le 09/01/05

